

## VENTES A L'ENCAIN.

J. L. Onorato

Vente de

Receveur de l'Usine de la Southern Fibre Co.—No 84,514, Cour Civile de District, Division D.

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fibre Co., à l'Encain, MARDI, le 9 Juin 1908.

**E**n vertu d'un arrêté de la Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la faire instituée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fibre Company, à l'Encain, Mardi, le 9 Juin 1908, et signé le 22 avril 1908 et adressé à J. L. Onorato encaisseur, en et pour la paroisse d'Orléans, Jourda en vente le 9 Juin 1908, à 10 h 30, à l'Encain, Mardi, le 9 Juin 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières, 318 Rue Baronne, Nouvelle-Orléans, La. les propriétés foncières connues et savoir : Les demandes sont toutes faites au montant de deux cent cinquante mille dollars, soit deux cent cinquante mille dollars, et que la vente sera effectuée de quelque façon indépendante, située dans la paroisse de Jefferson sur la rive droite de la rivière Mississippi, à environ quatre milles au sud-est de la ville de New Orleans, et qui comprend trois et un demi acres de terre et mesurant approximativement quatre cent vingt-dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad. le

"All green was vanished save of pine and yew,  
That still displayed their melancholy hue;  
Save the green holly with its berries red,  
And the green moss that o'er the gravel spread."

Nous avons eu la témérité de tenir des jouets pendant nombre de saisons. Nous nous proposons maintenant de les vendre tous au prix coûtant. Nous trouvons qu'ils prennent trop de place. Le commerce des jouets demande un grand nombre de vendeurs ; le commerce des meubles en exige peu. Les jouets ne sont pas en queue d'aronde dans notre branche de commerce — par conséquent nous nous en déferons au prix coûtant. Tous des jouets utiles ; nous ne temons que des jouets utiles.

**W. G. TEBAULT,**  
**MEUBLES,**  
**214 RUE DU CAMP.**

## BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 6 mai 1908.

## MARCHE MONETAIRE

**Nouvelle-Orléans—**  
Papier exceptionnel... 7 à 8 per cent  
do Al... 6 à 8  
Prêts sur garanties collatérales... 6 à 7  
Prêts sur garanties collatérales à terme... 5 à 6  
En dépôt des Banques...  
Papier d'obligations collatérales... 6 à 7  
Papier hypothécaire... 6 à 8  
Nouvelle-Orléans—  
Actions mexicaines... 45 à 45½  
Sols pécuniens... 41 à 42  
Peso chilien... 41 à 42  
New York—  
Taux de l'argent...  
Londres—  
Taux de la Banque d'Angleterre... 4 0/0  
Conseil pour l'argent 82  
Four accorde 82  
Paris—  
Bantes 94.00  
Argent en lingots, par once—  
Londres 31

## CHANGE.

Le STEELING est ferme.  
Commercial, 80 jours... 481½  
Traites de banques, à vue... 487½  
Les FRANCES sont faciles.  
Francs de commerce, 80 jours... 5.217 less 1½  
Traites de banques à vue... 5.164  
REISCHMARKS—Faciles.  
Commercial, 80 jours... 937½  
Traites de banques, à vue, 954½  
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.  
Traites de commerce \$1.00 d'ess.  
Traites de banques \$1.00 de prime.

## ACTIONS ET BONS

Dernières cotations du "N. O. Stock Exchange".  
Valeur offre demandée au plus...  
**Banques.**  
Bank of Orleans... 100 185  
First Louisiana... 100 126 132  
Central Trust & Sav. Bk... 100 100 110  
Citibank... 100 62 7  
Commercial Bank & T. Co... 100 100  
Citicorp Trust & Sav. Co... 100 100  
Comptoir National... 100 100  
Metropolitan B. & T... 20 8 7  
German-American National... 100 148 152  
German-American Savings... 100 102½ 110  
Hibernia Bank and Trust... 100 440  
Interstate Trust & Bk Co... 100 149 149  
Metropolitan... 100 100  
Morgan State Bk... 50 100  
New Orleans Natl... 100 190 220  
People's Natl. Bank... 70  
People's Inv. & Bk Co... 100 100  
State National... 100 50  
Twentieth... 100  
United States Sav. Co... 235  
Whitney Central... 100 160 165  
**Compagnies d'assurance**  
Hibernia... 100  
Hibernia... 100  
Lafayette... 100 200  
Mechanic and Travers... 110 116  
Southern... 100 108 120  
Sun... 146 100 116  
Teuto... 100 115 130  
**Chemins de fer.**  
Birmingham Ry. L.

& Pow. Co pref. 100 70 75  
do do com. 35 ....  
Little Rock Ry & El. Co. pref... 100 70 ....  
do do com... 100 47½ ....  
Memphis Ry pref... 60 ....  
do do com....  
Nashville Ry & Light Co. pref... 100 60½ 70  
do do com... 100 22½ ....  
N.O. Ry & W. pref. 100 28½ 28  
do do com... 98 104

## Actions diverses.

Carrollton Land Co., Ltd... 100 ....  
C. C. Slaughter Y. & S. H. Co... 50 ....  
Cumb. T. & Co. 100 109  
D. H. Holmes Co... 100 135 142  
Electric pref... 100 ....  
Equitable Real... 100 170 ....  
Frisco City Ry... 100 90  
French Opéra... 140  
Houston L. & P. pref...  
Jaison Blanche... 100 49  
National Bldg... 10 8  
N.O. Browsing pref. 100 66  
J. O. do com... 100 65  
N. O. D. Dock Co... 100 110 140  
W. O. Land Co... 10 28  
N.O. Water Supply... 32 45  
Suburban City... 10 4  
Peoples Consolidated Mining Co...  
United Fruit Co... 100 ....  
Adler - Weinberger S. Co... 100 18c  
Boston Exchange... 200 1600 2000  
Hunter Canal Co. of N. O... 100 ....  
Importers' Bonded Warehouse... 100 ....  
L'Academy Nav. & Fish Co. Ltd... 100 114  
Metairie Cemetery Association... 100 175  
Myles Salt Co. pref. 100 85  
do do com. 100 85  
J. O. Auction Ex. Ltd... 500 400  
N.O. Board of Trade 100 55 80  
S. O. Cold Storage Co. Ltd... 100 ....  
Standard Guano & Ch. Mfg Co... 100 ....  
Sugar Exchange... 250 ....  
Bourn Sales Land & Timber Co... 100 ....  
Fenton's Land & Building Co... 100 ....  
Bonds divers.

J. S. 4c, 1925...  
do 1918...  
Louisiana 4c...  
Floating Debt 4c...  
Judicial Ex. Fund 4c...  
City Premium Bonds... 229 231  
Drawn Premiums...  
City Premium Numbers...  
City 4c...  
Public Imp. Bonds... 96  
Sevens, gold... 120  
Atchafalaya District... 109  
Bossier do 110  
Caddo do 68  
Fifth District 1950, 5c 109  
do do 1952, 5c 109½  
do do 1954, 5c 110  
Laforche District... 109  
Lake Borgne District 5c 100  
Orleans do do 5c  
Ponchartrain District 20 years, C... 104 107  
Pontchartrain District 50 years, D... 116  
Bed River, A. & Bayou Bed District... 108  
Bed River, A. & Bayou Bed Dist. 5c Series C. 109  
Tensas Bayou District...  
Beaumont 1950, 5c...  
Bogh Ry L. & P. Co. 5c...  
do do do 4½c 81  
Canal & Canal, R. Y. 91  
Little Rock Ry. 5c...  
Memphis Ry. 5c...  
Mobile Ry. 5c...  
N. O. City & L. K. M. Co. 1st mort. gold... 1033 106  
N. O. City & E. B. genl mort. gold... 1028 1043  
N. O. Carrollton R. Y. 104½ 106  
N. O. Power House Bds...  
N. O. Ryw Co. 4½ per cent...  
N. O. Ryw Co. Pow. 67 66  
H. bds, gold, 6c... 100½ ....

## VENTES A L'ENCAIN.

J. L. Onorato

## ANNONCE JUDICIAIRE.

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fibre Co.—No 84,514, Cour Civile de District, Division D.

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fibre Co., à l'Encain, MARDI, le 9 Juin 1908.

En vertu d'un arrêté de la Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la faire instituée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fibre Co., à l'Encain, Mardi, le 9 Juin 1908, et signé le 22 avril 1908 et adressé à J. L. Onorato encaisseur, en et pour la paroisse d'Orléans, Jourda en vente le 9 Juin 1908, à 10 h 30, à la Bourse des Propriétés Foncières, 318 Rue Baronne, Nouvelle-Orléans, La. les propriétés foncières connues et savoir : Les demandes sont toutes faites au montant de deux cent cinquante mille dollars, soit deux cent cinquante mille dollars, et que la vente sera effectuée de quelque façon indépendante, située dans la paroisse de Jefferson sur la rive droite de la rivière Mississippi, à environ quatre milles au sud-est de la ville de New Orleans, et qui comprend trois et un demi acres de terre et mesurent approximativement quatre cent vingt-dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad. le

pas près du fleuve, commençant au point

huit cent quatre-vingt cinq pieds de distance du chemin de fer de Baronne, et appartenant à l'usine de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et qui comprend environ trente-trois pieds de longueur approximativement, de trois cent cinq pieds aux poutres et cinq pieds entre les lignes de poutres, étaient toutes les deux érigées par la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Hermon Marrero, telle que le cas sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Tous les droits de la Southern Fibre Company, à l'Encain, et Bernard Villar, d'après ce devait annuler à un acte de vente

passé par le vendredi Charles G. Robertson, notaire public de la paroisse d'Orléans, le 29 octobre 1905. Si un droit de passage pour traverser le tramway et un moyen jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du chariot à la paroisse de l'Encain, et que la Southern Fibre Company, à l'Encain, ait le droit de faire écouler à travers la propriété de Louis Her